Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 9 Juillet 1890 No. 38.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a

C'est ici-bas la loi commune
De n'avoir pas tout ce qu'on veut...
Au jour le jour vit la fortune
Et le hasard fait ce qu'il peut.
Point de regrets, points de blasphème...
Retenez bien cet avis-là:
Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.

Je connais une demoiselle
Qui vous déclarait sans façon
Ne vouloir qu'un mari modèle,
Un Adonis, un Apollon!
Mais pour répondre à cet emblème
Qui croyez-vous qu'on lui donna?...
Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.

L'objet aimé soudain vous quitte
Et doit-il jamais revenir?
A l'amitié qu'on déshérite
Du moins il reste un souvenir...
C'est un portrait, gage suprême,
Que sur son cœur on gardera...
Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.

Loin d'accuser le sort contraire,
Le mieux est de voir tout en beau...
Si nous n'avons qu'une chaumière,
Qu'elle soit pour nous un château!
Enfin, en politique, même,
C'est mon journal qui dit cela:
Quand on n'a pas ce que l'on aime,
Il faut aimer ce que l'on a.

ROLE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ

Une très intéressante conférence a été faite, dernièrement, à l'hôtel continental, à Paris, sur le *Rôle de la femme dans la société*, par M. Maréchaux.

Nous soupçonnons l'orateur d'avoir employé un subterfuge—qui lui a d'ailleurs fort bien réussi—en donnant ce titre à sa conférence· car, s'il a parlé du rôle de la femme dans la société, il s'est aussi très longuement étendu sur un certain nombre de réformes à introduire aussi bien dans les lois que dans les mœurs. Il a également très délicatement traité la question de l'amélioration de la race humaine.

On comprendra que nous ne puissions analyser cette conférence dont l'auteur avait atténué l'aridité par quelques saillies pleines d'humeur et d'à-propos. Nous sommes forcé de nous contenter d'en dessiner les grandes lignes... d'autant plus que M. Maréchaux commence l'histoire de la femme à notre première mère Eve.

Il nous montre celle-ci *accusée* par l'homme devant l'Eternel de l'avoir induit en tentation, et s'attache à démontrer que, jusqu'à nos jours, la femme a joué alternativement le rôle d'accusée et celui de sacrifiée. Le Code en mains, il montre la femme sous la dépendance de l'homme, privée par la loi de tous les droits qu'il s'est octroyés, tenue par lui dans une infériorité révoltante malgré les hautes vertus et la grande sagesse dont elle fait preuve quotidiennement dans toutes les circonstances de la vie. Il reconnait que "la civilisation a quelque peu modifié la barbarie de la législation," mais il prouve que ce qui a été fait en faveur de la femme de nos jours, ne constitue pas pour elle un "état social sur lequel elle puisse asseoir aussi bien ses idées et ses espérances que ses droits et pourtant, dit-il, c'est la femme qui souffre pour que l'homme ait une famille, qui meurt quelquefois en la lui donnant; c'est elle qui accepte le rôle modeste de pourvoir à tous les besoins matériels de la vie; c'est elle qui veille, anxieuse, auprès des berceaux, c'est elle qui console l'époux dans les grandes douleurs, qui rend par ses tendresses, l'énergie qui lui manque dans le malheur, le courage dont il a besoin dans les heures suprêmes du péril, qui partage avec lui, et vaillamment, les dangers de la lutte, panse ses blessures et, la défaite venue, trouve assez de forces et de trésors dans son cœur pour faire luire à ses yeux la consolante image d'un avenir réparateur.

"Il y a là, s'écrie M. Maréchaux, une injustice sociale qu'il est de la dignité de l'homme de faire cesser. Il n'y aura cohésion dans la société, il n'y aura respect réciproque, il n'y aura *famille*, dans le sens le plus élevé du mot, que lorsque, légalement, nous aurons reconnu l'égalité de l'homme et de la femme, leur *légalité absolue*. Et par légalité absolue, ne voyons pas un état qui ressemblerait à ce que produirait l'*identité*, ce serait absurde; nous n'avons pas pour objectifs quelque hardiesse de pensée dont le résultat serait de créer à l'homme ou un adversaire dangereux ou un auxiliaire inutile, ce qui serait dangereux et inutile, mais nous entendons tout autre chose. Nous avons conscience de toutes les difficultés de la vie; nous envisageons froidement la masse considérable des charges matérielles et intellectuelles de l'être humain, compliquées par les exigences de la civilisation, par les rapports internationaux, par les découvertes de la science, par le développement de l'instruction; nous nous effrayons de ce que sera bientôt la simple et rude question du pain quotidien. et, devant cette société qui se désagrège, dont les forces physiques s'affaiblissent, dont le sens moral baisse, nous croyons qu'il est grand temps—et tout le prouve—de mettre en jeu tous les moyens et d'utiliser enfin une ressource puissante dédaignée jusqu'ici: l'intelligence de la femme. Nous croyons que l'heure est venue de partager avec elle nos droits si nous voulons qu'elle partage nos devoirs."

D'où l'égalité de sexes.

Mais en admettant que demain le législateur décrète cette égalité, nous aurons fait un bien faible progrès si la société, par une défection totale de ses mœurs, n'en complète l'action.

Nous élevons mal, ou plutôt nous n'élevons pas nos enfants, dout nous confions à d'autres le soin de veiller au développement de leurs facultés physiques et morales, et nous les marions encore plus mal. C'est par le mariage qu'il faut commencer à modifier nos mœurs. Les mariages, du haut en bas de l'échelle sociale, se traitent comme des affaires. Les jeunes filles ne sont pas préparées à cette grande œuvre, et les hommes ne la regardent que comme une diversion à la monotonie d'une existence antérieure usée dans des plaisirs dégradants d'où ils ne retirent qu'un mépris stupide de la femme qu'ils ne peuvent avoir comprise, puisqu'ils l'ont méconnue.

"Il faut, ajoute M. Maréchaux, que l'enfant soit préparé de longue main à la consommation du mariage. Et la mère seule est capable de la délicate mission. Elle a toutes les qualités nécessaires pour parler au cœur de l'enfant, pressentir ses faiblesses, les combattre par la douceur, deviner ses penchants, ses inspirations et lui inculquer le culte du beau et du vrai. Elle lui apprendra, elle qui est tout amour, à aimer sa famille, sa patrie l'humanité. Elle l'initiera avec calme à toutes les joies et à toutes les tristesses de la vie et à la cause première de ces joies et de ces tristesses; à l'amour. Et il est cent fois préférable qu'il reçoive cet enseignement de la bouche même de sa mère que de celles qui font métier d'en vivre."

M. Maréchaux constate avec plaisir qu'il n'est pas le premier à dire ces choses, et que la femme les a dites avant lui et mieux que lui. Il salue un immense courant qui se fait en faveur de la femme, "courant qui emportera toutes les digues" et dont la femme a pris l'initiative. Parmi les plus illustres et les plus vaillantes femmes ayant combattu sans relâche, avec un courage, une énergie, un désintéressement sans bornes pour la grande cause de leur sexe, il cite le nom de Mme Victoria C. Woodull, la célèbre réformatrice américaine, dont il retrace avec feu toute la vie méritante. Elle n'a connu aucun sacrifice capable d'arrêter sa volonté, d'en entraver ou d'en suspendre la marche; elle a su offrir jusqu'à sa liberté pour conquérir celle de ses semblables.

Après avoir examiné le programme de Mme Woodull sur l'émancipation de la femme, l'honorable conférencier esquisse avec tact ses théories sur l'amélioration de la race humaine et cite, à ce propos, quelques lignes d'un des ouvrages de l'éminente Américaine.

"Moïse, dit-elle quelque part, créa des lois, des institutions, qui ont été plus ou moins adoptées et modifiées par chaque gouvernement suivant le degré de sa civilisation. Les dix commandements sont devenus partie intégrante des codes qui n'en font pas les lois morales facultatives mais les rendent obligatoires.

"La loi dit, par exemple: tu ne tueras pas;

"Tu ne feras pas de faux témoignage."

Pourquoi les gouvernements hésitent-ils à faire un pas en avant et ne s'appliquent-ils pas à perfectionner le corps humain? Pourquoi n'ont-ils pas le courage de dire:

—Tu ne te marieras pas si ton corps est difforme ou malsain.

Cela ne vaudrait il pas mieux que d'édifier des hôpitaux et des prisons?

"Cependant, dit en terminant M. Maréchaux, je constate avec plaisir que ces idées prennent corps dans l'esprit des hommes soucieux de l'avenir, de l'humanité et de sa dignité, et je me réjouis à cette nouvelle qu'il vient de se fonder à Londres une société (l'Union nationale pour l'éducation des parents), composée d'évêques, de lords et de ladies, sous la présidence du duc d'Aberdeen et dont le programme est précisément la propagation de ces idées."

Ceux-là sont les véritables amis du progrès, qui reconnaissent franchement l'équivalence des rôles masculins et féminins, et cherchent à faire donner à la femme la place qui lui est due au milieu des sociétés civilisées.

QUI MANGE DU PAPE EN MEURT!

L'histoire contemporaine nous offre très souvent les preuves les plus manifestes de la protection divine qui se répand sur l'Eglise et du châtiment qui atteint dès ce monde ses persécuteurs.

Ceux d'entre eux qui ont secrètement ou publiquement attaqué le pouvoir temporel ont toujours péri misérablement.

Garibaldi, le vieux bandit acclamé par le libéralisme européen et qui a commis plus de crimes que le pire des forçats, Garibaldi est mort dans des conditions d'immoralité dégoûtantes et au milieu d'avides recherches d'argent. Lui, qui se disait l'ennemi du gouvernement, en accepta une rente de cent mille francs! Lui qui posait au Spartiate et au patriote, envoyait ses fils dans les anti-chambres quémander des concessions de travaux publics pour le compte d'étrangers.

Le roi Victor-Emmanuel est mort pendant la seule nuit qu'il passa au Quirinal! Il sentait la mort, il avait peur, il avait loué une villa hors les murs; le châtiment sut l'atteindre dans le palais volé au Pape, une nuit qu'il y passa malgré lui.

Que dire du roi actuel, qu'on doit autant plaindre que blâmer? Le malheureux vient de souscrire une somme de cent mille francs pour ériger un monument à Mazzini, qui a voulu assassiner son aïeul, l'ennemi des rois, le grand conspirateur, le préparateur des bombes. Le roi Humbert a moralement abdiqué, et on peut dire de lui que sur le trône encore, après cet acte, il n'est déjà plus roi.

Le châtiment atteint aussi les complices, les grands aides: Napoléon III et le prince Bismarck.

Napoléon III a vu tout s'écrouler sous ses pas dans une épouvantable catastrophe. En quinze jours, du 15 août au 2 septembre, tout s'effondra. Sedan fut perdu le jour où Rome était abandonné par l'armée française. Napoléon III mourut tristement en exil.

Le coup qui a atteint Bismarck est terrible.

Cet homme était tout, il était plus puissant que l'Empereur, et il n'est plus rien.

L'homme de fer est brisé sous les yeux des délégués des puissances européennes réunis pour délibérer sur les questions sociales. Il quite Berlin, acclamé par le peuple il est vrai, mais en bravant son souverain avec plus de hardiesse que de dignité, et avec la douleur de voir que la place qu'il avait préparée à sa "dynastie," dans l'empire qu'il avait fondé, est irrémédiablement perdue.

Bismarck fut un des grands auteurs de la chute du pouvoir temporel. Son fils tombe en même temps que lui, mais de façon à emporter dans sa chute les huées de toute l'Europe. Qui ne se souvient de sa brutalité envers le Pape lors de la visite de Guillaume II à Sa Sainteté Léon XIII!

Qui mange du Pape en meurt! Ces mots du comte de Maistre se vérifient tous les jours!

(*Semaine de Cambrai*)

Le Manitoba.

Mercredi, 9 Juillet 1890.

L'ECOLE

IV.

LES ÉCOLES DITES NATIONALES.

A toute marchandise, il faut un pavillon ; il en faut surtout aux médiocres.

Le pavillon des doctrines subversives ou des innovations risquées, c'est la parole sonore qui sert à les lancer ; c'est encore la formule trompeuse dont on les enveloppe pour les faire accepter.

Que de crimes n'a-t-on pas commis au nom de la liberté !

L'homme a été créé au sein de la liberté : elle lui a été donnée comme l'un des premiers et des plus nobles attributs de sa raison. C'est un don de Dieu ; il ne peut être détruit. Mais alors, l'esprit pervers a entrepris de le souiller dans les abus, et depuis la création, l'homme entend siffler à ses oreilles le dérèglement de ses facultés et de ses sens, lesquels, une fois surexcités et dévoyés, sacrifient les généreuses aspirations des saines libertés aux plus dangereux excès.

C'est au nom de l'idée nationale que l'on a jeté notre pays dans les aventures qui troublent maintenant notre paix, après avoir mutilé notre constitution, et bouleversé notre régime scolaire. Les promoteurs de cette réforme ont inscrit sur leur drapeau ces mots à effet : *Ecoles nationales.* Et cette devise captieuse en entraine un grand nombre, qui ne s'aperçoit pas qu'on exploite la fibre patriotique pour confisquer au profit de l'Etat les droits sacrés de la famille, des pères et des enfants.

Un vaste horizon s'ouvre ici tout d'abord à nos observations. Relevant la question à ces hauteurs où cet appel aux intérêts nationaux semblent la placer, nous pourrions indiquer, aux clartés de l'histoire, ce que l'idée religieuse a fait pour les peuples. Il en est dont le souvenir nous a été conservé par leurs seuls monuments religieux. Nous pourrions montrer l'action féconde et superbe du christianisme à travers les siècles, protégeant l'individu, instituant la famille dans l'ordre qui lui appartient, et préparant la grandeur des peuples, et leurs progrès, en leur inculquant la morale de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en préparant le citoyen par la formation de l'homme au moyen d'une bonne éducation de l'enfance. Nous pourrions montrer cette éducation inspirant aux élèves la loyauté à leurs princes, le dévouement à leur pays, l'obéissance aux lois. Mais nous aurons souvent au cours de ce travail l'occasion de revenir sur ces idées. Pour le moment, nous désirons nous restreindre, et serrer d'un peu près le mot d'ordre de l'agitation nouvelle.

L'on prétend vouloir des *écoles nationales.* Certes, les catholiques regardent comme un devoir sacré d'élever les enfants dans l'amour de la patrie, dans le respect de ses lois, et de leur inspirer le zèle pour ses intérêts, le dévouement pour sa gloire. Ils ne reconnaissent à personne le droit de se proclamer supérieur à eux sous ce rapport. Ils veulent que l'*éducation* soit *nationale :* nationale dans sa forme et dans son but. Ce n'est donc pas eux qui refuseront leur adhésion à des *écoles* véritablement *nationales.* Mais le point est de savoir ce que doivent être de telles écoles. Car enfin, un public intelligent ne peut se payer de mots : il s'agit ici de choses trop sérieuses.

Les écoles nationales sont celles qui existent en vertu d'un système national ; c'est-à-dire, d'un système qui nous soit propre ; qui, sans dédaigner les expériences étrangères ou du passé, tiennent cependant compte de la composition sociale et des croyances du peuple ; d'un système qui permette à tout citoyen, et à toutes les classes de la nation, de procurer à leurs enfants les bienfaits de l'éducation selon les dictées de leur conscience, sans vexation, sans injustice morale ou pécuniaire ; d'un système qui respecte les traditions et l'histoire du pays, les droits et la liberté de tous, perpétuant la concorde, sous la règle chrétienne qui est celle de l'Empire Britannique et de ses colonies, qui est la nôtre en particulier.

Nos écoles n'avaient-elles donc point ce caractère ?

Remontons aux premiers jours de notre vie provinciale ; allons même au-delà, jusqu'au moment de l'ouverture de la première école qui ait existé dans nos plaines.

Ce premier asile intellectuel de l'enfance a été une école catholique. Le premier instituteur en fut l'éminent et pieux évêque Provencher. S'il eut enseigné autre chose que l'amour de Dieu et du prochain, le respect aux lois et à la couronne ; si son enseignement n'eût pas été imprégné de patriotisme, il n'eût pas à sa mort obtenu du gouverneur Simpson l'éclatant hommage que l'on sait :

" Dans toute sa carrière pu-
" blique, disait-il, il s'est montré
" l'ami de l'ordre et de la bonne
" administration des affaires, le
" promoteur de tout projet propre
" à contribuer à la prospérité gé-
" nérale, le ferme appui des au-
" torités constituées, toujours
" prêt, dans les délibérations du
" conseil aussi bien que dans la
" défense des lois, à supporter sa
" part de responsabilité."

L'école est devenue le collège de Saint-Boniface. Jamais, ni l'école, ni l'institution qui en est sortie, n'ont forfait à la pensée du fondateur.

Cette pensée, elle est l'inspiratrice de toutes nos écoles, de toutes nos maisons d'éducation.

Sans doute que les fondateurs et directeurs des institutions et des écoles protestantes ; sans doute que la population qui y envoient ses enfants, réclament pour elles le bénéfice des mêmes motifs, des mêmes inspirations, du même dévouement à la patrie !

Elles ont donc été nationales nos écoles jusqu'à présent.

Par le fait de leur existence, comme par suite de leur enseignement, ces écoles ont des traditions et des états de service. Nous comprendrions qu'on cherchât à leur donner une plus vive impulsion. Nous ne sommes pas les ennemis du progrès. Mais les détruire, c'est méconnaître les voies naturelles du progrès ; c'est en outre nier leur service, ou tout au moins, les oublier ; c'est rompre avec les traditions et l'histoire ; c'est de l'ingratitude et de l'ineptie. Cette œuvre n'est assurément pas nationale, et les écoles qui doivent en être le fruit ne le sont pas davantage.

Le système d'écoles dont nous nous faisons les défenseurs, n'a pas été seulement le résultat de l'initiative privée, ni le développement inconscient d'institutions vivant sur un fonds de traditions plus ou moins accentuées ou définies.

Son établissement a été réclamé explicitement ; il a été discuté, accepté, donné comme la reconnaissance d'un fait pré-existant à l'organisation de la province, comme la consécration d'un droit, comme la formule d'un pacte, comme l'expression d'une nécessité nationale et sociale ; il a été sanctionné, et par les représentants de la province et par les autorités fédérales et impériales.

Les innovations récentes sont donc la confiscation de droits acquis, malgré les protestations de ceux qui en ont toujours joui ; c'est la rupture violente d'un pacte solennellement proclamé. Or, il n'est jamais à l'honneur national d'enlever de force à tout un groupe de population des droits si chers et si nets ; il n'est pas à l'honneur national de rompre un pacte sans le consentement de toutes les parties ; c'est l'application de la formule, *la force prime le droit ;* dans l'histoire, cela s'appelle de la tyrannie, mais jamais dans l'histoire la tyrannie n'a servi d'auréole à la gloire nationale.

Depuis vingt ans, ce système d'écoles existait et fonctionnait harmonieusement, sans réclamation ; il nous avait donné la paix, et avec la paix, le progrès. On le renverse aujourd'hui, mais ce mouvement est en lui-même une destruction, une blessure, qui nous donne la guerre sociale avec ses défiances, ses convulsions, ses inimitiés, ses incertitudes, ses entraves. Derechef, nous le disons, cette œuvre n'est pas nationale, et les écoles qui en sont les fruits, ne le sont davantage.

Le système dont nous jouissions nous était propre, et donnait satisfaction aux diverses aspirations de la population Les étrangers l'admiraient et nous l'enviaient. Ce système est en effet la seule solution pratique de la grande question de l'enseignement libre, devenu nécessaire dans l'état du monde moderne, dont la composition religieuse et sociale est si diverse. Les vieilles nations de l'Europe qui veulent avoir la paix intérieure, l'introduisent dans leur législation. Pour en citer deux exemples, la Hollande, en 1889, a vu les conservateurs catholiques et protestants s'unir pour en faire l'application dans leur patrie, et faire cesser les injustices intolérables dont le système opposé était la cause.

La Belgique, en 1884, sous un régime semblable à celui qu'on veut nous imposer, n'avait que 346,000 élèves dans les écoles publiques. Aujourd'hui, avec un régime semblable à celui que nous réclamons, il y en a 604,000 ; presque le double. Eclatante manifestation du sentiment national à l'égard des deux régimes !

Eh bien, ce système dont le respect et le fonctionnement faisaient notre gloire, on le ravit à notre peuple, pour y substituer un système cosmopolite, emprunté aux législations étrangères, et nous jeter dans les luttes qui étranglent d'ailleurs la liberté d'enseignement, et soulèvent partout les plus vives récriminations.

Ce n'est pas le moment, pensons-nous, de faire le tableau de ces résistances. Mais à ceux qui croiraient que c'est ici une lacune, nous promettons de la combler bientôt, surtout en ce qui regarde les Etats-Unis. En attendant, nous signalons la crise et sa permanence, et nous demandons si les intérêts nationaux des pays où elle se produit sont bien servis par des institutions qui révoltent à ce point le sens moral d'une partie importante de leur population ?

Et pourquoi ces continuelles agitations ? Pourquoi cette question toujours discutée n'est-elle jamais réglée ? Ah, c'est que, en dehors même des révendications de l'âme, il reste toujours, même aux époques troublées, au fond du cœur des populations un véritable instinct national qui sent qu'il n'est pas de l'intérêt d'un pays d'avoir des écoles sans respect pour la famille, ses droits, ses devoirs, et ses liens ; des écoles où l'enfant grandit sans frein à ses passions, et d'où il s'élance au sein de la société avec un bagage intellectuel qu'aucune notion de morale n'éclaire ni n'équilibre. Ce patriotique instinct répète toujours dans son langage muet, et quelquefois même obscurci par les passions, que l'on tenterait vainement d'édifier la grandeur nationale si l'on n'y met à la base, le Seigneur, le Maître des peuples et des hommes. C'est encore parceque ce système scolaire contient en lui-même un principe de contrainte à l'égard d'une partie de la population, dont elle violente la conscience ; parce qu'il est, conséquemment, la négation de la liberté de l'enseignement et de la liberté des cultes ; libertés qui sont à la base de toutes les libertés légitimes dont se glorifie cet esprit moderne au nom duquel on prétend agir, et que l'on retrouve particulièrement au fond des institutions politiques de la Grande-Bretagne.

Vainement chercherait-on à nous faire entendre que nous serons libres de conduire nos enfants à ces écoles, ou de n'y pas les envoyer !

Ce n'est pas être libres que d'avoir à fréquenter des écoles répudiées par nos consciences.

Ce n'est pas être libres que d'avoir à s'en abstenir, tout en contribuant à leur soutien.

Ce n'est pas respecter nos franchises d'hommes libres que de nous refuser le secours des lois et notre quote-part des deniers publics pour le maintien des seules écoles que notre foi nous permette de fréquenter.

Le *crois ou meurs* du Coran peut servir de formule à la persécution, mais à la liberté, jamais.

Appellera-t-on *nationales* des écoles qui contredisent les libertés publiques de notre métropole, et sont l'expression d'une loi si manifestement oppressive ?

Pourquoi nos consciences se refusent-elles d'accepter ces écoles nouvelles ?

Précisément parceque, sous prétexte de les rendre acceptables à tous, vous en bannissez l'enseignement religieux, les réduisant à des espèces d'hôtelleries où il n'y a rien pour la vie de famille, pour la vie de l'âme. C'est l'un des traits de vos écoles qui protestent encore contre ce titre pompeux d'*écoles nationales* que vous leur appliquez.

Nous l'avons déjà dit, un système d'écoles nationales est celui qui reflète le mieux les sentiments du peuple, le génie national.

Audessus de toutes les qualités par lesquelles un peuple peut se distinguer, il y a la foi de ce peuple, qui est sûrement son trait le plus caractéristique. Et toute institution qui se met en contradiction de cette foi n'est pas une création vraiment nationale.

En égard à la composition de notre société, nous n'avons pas de religion d'Etat. Mais il est une chose que personne ne contredira : l'empire britannique, et le Canada qui en dépend, sont des pays chrétiens ; la population du Manitoba spécialement est chrétienne. En bannissant l'enseignement religieux de nos écoles, vous faites de celles-ci, des écoles sans Dieu. Or, des écoles athées ne seront jamais des écoles nationales pour un peuple de croyants. C'est une contradiction dans la pensée plus encore que dans les termes.

Mais il est des esprits qui se disent positifs, et qui, faisant litière du sentiment religieux, donnent à leurs efforts un autre but : ils veulent l'unité de la nation, et ils proposent de la réaliser par la neutralité dans les écoles.

L'unité de la nation, il faut savoir ce que l'on entend par là. Est-ce l'unité de croyance, ou de race, ou de langue ? Si c'était cela, il faudrait croire ces gens-là pris de démence ou d'aveuglement volontaire pour oser nous présenter sérieusement les perspectives d'une semblable transformation sociale.

Prenons notre continent tel qu'il est ; l'unification des races et des croyances, et même des langues, est un rêve pour des siècles à venir sinon pour toujours. A côté de nous, les Etats-Unis s'y sont vainement essayés. La tentative qu'on en veut faire ici par le moyen des écoles n'aura pas d'autre effet que de rejeter cette unification plus loin dans le domaine des impossibilités. Car, c'est proscrire nos enfants des écoles, c'est établir entre eux et les autres enfants des différences injustes, et dans de telles conditions, ces nouvelles écoles, loin d'être nationales, seront au contraire un obstacle au progrès du pays, et pourraient même amener la détente des liens qui nous unissent véritablement.

Il est une unité qui peut et doit exister. De même que l'artisan, le laboureur, le négociant, et l'homme de profession peuvent, chacun dans sa sphère, servir utilement leur pays, de même aussi, les différentes races qui sont venues demander la vie à notre sol, peuvent avoir de commun leur loyauté à la couronne, leur dévouement aux intérêts de la patrie canadienne.

La défense du drapeau, les grandeurs et la prospérité du pays, voilà des motifs suffisants pour donner aux intelligences, et même aux cœurs une direction générale et uniforme, d'où une impulsion superbe aux intérêts de tous genres qui se pressent au sein de notre Confédération. Pour cela il n'est pas nécessaire de couler tout le monde dans le même moule ; il n'est surtout pas utile de demander aux deux millions de catholiques qui vivent paisiblement à l'ombre de leur clochers de sacrifier le contrôle de l'éducation de leurs enfants.

Dans les plus mauvais jours, nous sommes restés fidèles au drapeau Britannique. Nous n'avons jamais songé pour cela à nous poser comme les seuls champions de l'idée nationale. Mais, l'occasion s'en présentant, on ne saurait trouver mauvais que nous transcrivions ici l'un des témoignages que nous a valu de la part de l'Angleterre elle-même cette fidélité puisée à l'église, dans la famille et dans nos écoles, dans ces ecoles catholiques auxquelles les préjugés refusent le caractère d'institutions nationales.

Lord Nugent, qui faisait partie des Communes en 1826 et 1827, écrivait alors ce qui suit :

" A la conquête du Canada,
" vous l'avez trouvé catholique
" romain... Vous avez eu la sa-
" gesse de ne point provoquer
" l'opinion publique... Le Cana-
" da était votre seule colonie ca-
" tholique. Les autres se sont
" révoltées... Le Canada seul a
" pris votre parti. Il a combat-
" tu à vos côtés contre l'inter-
" vention de la France catho-
" lique. Pour récompenser sa
" loyauté, vous avez permis à ses
" évêques de dire la messe... Et
" le Canada vous appartient en-
" core, nonobstant la France ca-
" tholique, nonobstant sa sou-
" mission au Pape,... nonobstant
" l'indépendance des Etats qui
" l'avoisinent. C'est le seul es-
" sai de ce genre que vous ayez
" fait. Il est prouvé que là où
" vous laissez aux catholiques la
" liberté de leur culte, cette pra-
" tique n'a rien d'incompatible
" avec la plus ferme allégeance."

Nous enlever nos écoles, c'est détruire une partie de notre culte ; c'est soumettre notre allégeance à l'une des plus rudes épreuves. Cette œuvre est anti-britannique, anti-nationale.

T. A. BERNIER.

LA PREMIERE COMMUNION

La toujours si belle et si touchante cérémonie de la première communion a eu lieu ce matin à la cathédrale.

Soixante-huit enfants se sont approchés de la table sainte pour la première fois.

Avant d'offrir le saint sacrifice, M. le curé Messier fit une allocution des plus touchantes.

Cet après-midi, à 2 heures, après renouvellement des promesses du baptême et consécration au Sacré-Cœur et à Marie, aura lieu la confirmation. La cérémonie sera présidée par Mgr Taché et 82 recevront ce sacrement.

LA QUESTION DES ECOLES DE MANITOBA.

Mémoire présenté aux autorités fédérales.

(*Suite.*)

" L'acte dont on se plaint (l'acte des écoles communes 1871) est un acte qui con-
" cerne les écoles communes, et les actes qu'il abroge ont rapport aux écoles de paroisses,
" de grammaire, supérieures et communes. Il n'y est fait aucune allusion aux écoles
" séparées, dissidentes ou confessionnelles, et le soussigné, après examen, ne trouve
" *aucun statut* de la province qui établisse de telles écoles spéciales. (Rapport du
" ministre de la justice, page 362.

" Pour empêcher l'opération d'une loi passée par une législature provinciale en
" vertu du 1er paragraphe de l'article 93, il faut qu'il y ait eu dans cette province, lors
" de l'union, des écoles confessionnelles, au sujet desquelles une certaine classe de per-
" sonnes avaient des droits ou privilèges et que ces droits ou privilèges aient été assurés
" par *une loi.*

" Cela semble de suite vous amener l'examen *des lois* en vigueur dans le Nouveau-
" Brunswick, lors de l'union, afin de déterminer si—les catholiques romains avaient en
" vertu de ces *lois* des droits ou privilèges relativement aux écoles confessionnelles."
(Mémoire du Conseil Exécutif du N.-B., page 378.)

" Donc, en autant que dans le Nouveau-Brunswick, lors de la Confédération et de la
" promulgation de la loi des écoles communes en 1871, les catholiques romains n'avaient
" *de par la loi* ni droits ni privilèges à l'égard des écoles confessionnelles, rien dans la
" loi des écoles communes de 1871 ne peut leur avoir enlevé des droits ou privilèges
" qu'ils n'avaient pas auparavant.

" Il est allégué que sous l'autorité de la loi scolaire en vigueur lors de la Confédé-
" ration et jusqu'à la promulgation de la loi des écoles communes de 1871, les catho-
" liques pouvaient, où ils étaient en nombre suffisant, établir des écoles dans lesquelles
" on donnait une bonne éducation religieuse et séculière."

" Il n'existait aucun droit de ce genre *sous l'empire de la loi,* rien de contenu dans
" la loi concernant les écoles de paroisses de 1858 n'empêchait l'établissement des
" écoles privées *en dehors de la loi,* de même qu'il n'y a rien dans la loi des écoles com-
" munes de 1871 qui empêche l'établissement de pareilles écoles. L'administration
" irrégulière et défectueuse de la loi pouvait tolérer des pratiques illégales et permettre
" à des individus de tirer des avantages inexcusables de la violation de la loi ; mais des
" privilèges dont on jouit en *violation de la loi* ne peuvent donner de droits *en vertu de la*
" *loi.* (Idem page 386.)

" Nous avons à décider si une classe de personnes avait, *de par la loi* en cette pro-
" vince, lors de la Confédération, quelque droit ou privilège à l'égard des écoles confes-
" sionnelles, qui sont affectés d'une manière préjudiciable par la loi des écoles com-
" munes de 1871. Cela nous oblige à constater avec certitude et précision ce qu'était
" exactement la loi relativement aux écoles confessionnelles."—(Jugement de la Cour
Suprême du Nouveau-Brunswick, pp. 472 et 473.)

" L'acte des écoles de paroisse (1858) avait clairement pour but l'établissement
" d'écoles communes publiques et d'un commun avantage pour les habitants de la pro-
" vince ; et on ne peut contester, croyons-nous, que les corps dirigeants, de par cette loi,
" n'étaient aucunement confessionnels." (Idem page 416.)

" Ainsi, les écoles établies sous l'empire de cette loi, étaient des écoles publiques de
" paroisse ou d'arrondissement n'appartenant à aucune église particulière ; aucune
" classe de personnes ni aucune église, soit protestante ou catholique, n'avait, quant à
" leur discrétion ou contrôle, un droit ou privilège qui ne fut pas commun à toute autre
" classe ou église, en un mot à tout autre habitant de la paroisse ou de l'arrondissement ;
" aucune classe de personnes ou église, ni aucun particulier, n'avaient le droit ou privi-
" lège d'y faire enseigner aucune doctrine ou croyance religieuse particulière. Qu'est-ce
" qu'il y a donc dans cette loi qui puisse faire d'une école établie sous son autorité une
" école confessionnelle, ou qui puisse lui donner un caractère confessionnel ? " (Idem,
page 416.)

" Il existait des écoles confessionnelles à l'époque de la Confédération ; telles que
" l'école de Varley, à Saint-Jean, l'académie de Sackville, l'école de Madras, et d'autres ;
" mais l'acte des écoles communes de 1871 ne les a aucunement affectés et elles con-
" tinuent à jouir de tous les droits qu'elles avaient lors de l'union." (Idem, page 424.)

L'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick peut donc se résumer comme suit :

1o. Il existait *de par la loi* dans le Nouveau-Brunswick avant l'union certaines académies confessionnelles ; mais l'acte des écoles communes de 1871, ne s'appliquant seulement qu'aux écoles communes, n'a pas affecté ces académies.

2o. Bien qu'elles existassent *par la coutume,* aucune école publique confessionnelle n'existait *par la loi* dans le Nouveau-Brunswick avant l'union, ni en aucun autre temps ; de sorte que l'acte des écoles communes de 1871, en décrétant "que toutes les écoles seront non confessionnelles" n'a fait que confirmer (loin de la violer) ce qui avait toujours été, et était encore la loi.

En un mot, les réclamations des catholiques romains du Nouveau-Brunswick, n'ont pas réussi par le fait que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne reconnait pas *la coutume antérieurement à l'union,* comme source de droits et de privilèges.

Mais ce mot "*coutume*" a été inséré dans le paragraphe correspondant de l'Acte de Manitoba, et le présent mémoire expose que le dit mot a été ainsi inséré évidemment dans le but d'obvier à des difficultés semblables à celles du Nouveau-Brunswick.

Ce commentaire du mot *coutume* termine l'examen du premier paragraphe.

PARAGRAPHE 2.

La première différence entre ce paragraphe de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, consiste dans la suppression, dans le premier, des trois premières lignes qu'on trouve dans le dernier.

Ces trois premières lignes se lisent comme suit :

(3.) " Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera
" par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la pro-
" vince,—"

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ayant à établir, dans un paragraphe général, des dispositions pour les diverses circonstances des provinces qui entraient alors ou qui pourraient entrer plus tard dans la Confédération, employa bien naturellement la proposition alternative : " Dans toute......... ou lorsque."

Mais dans l'acte de Manitoba, qui établit des dispositions pour l'entrée *immédiate d'une* province dont la position antérieure était d'une manière ou d'une autre, il est évident qu'on ne pouvait logiquement employer la même forme de proposition alternative.

Mais alors surgit la question : L'absence de quelqu'autre forme de proposition alternative dans le paragraphe 2 de l'acte de Manitoba, empêche-t-elle les citoyens de cette province d'en appeler à Son Excellence en conseil, d'un côté à raison de droits existant par la loi avant l'union, et d'un autre côté à raison de droits résultant d'actes législatifs promulgués subséquemment.

La réponse soumise ici est négative.

L'Acte de Manitoba pourvoit à un appel " de tout acte ou décision affectant tout droit ou privilège " dans les termes les plus étendus possibles.

De plus, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord *toutes* les provinces (soit originairement ou subséquemment incorporées dans la Confédération) jouissent de ce droit le plus essentiel d'appel de tout acte ou décision affectant tout droit ou privilège relatif aux écoles séparées ou dissidentes établies par la législature après l'union.

Le Manitoba serait la seule province privée, sous ce rapport, de ce droit essentiel d'appel. Par exemple, dans le cas où l'exécutif local aurait arbitrairement administré ou violé, disons il y a un un an, l'acte des écoles (confessionnelles) de 1881, la minorité catholique romaine du Manitoba aurait été la seule minorité dans la Confédération privée d'un appel dans de pareilles circonstances.

Cela répugne, et d'autant plus, que l'Acte du Manitoba fut promulgué pour étendre et continuer, et non pas pour restreindre en aucune manière, surtout dans ses dispositions *générales*) l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867.

Mais il y a plus, le paragraphe 2 de l'Acte de Manitoba est plus précis, plus clair et peut-être plus fort que le paragraphe correspondant de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Lorsque les catholiques romains du Nouveau-Brunswick, sous l'autorité du paragraphe 3 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en appelaient au Gouverneur-Général en conseil, de l'acte des écoles communes de 1871,—le Conseil Exécutif de cette province prétendit (*voir les mêmes documents de la session page* 387), que les mots " de tout acte ou décision de toute autorité provinciale " visaient plutôt les matières d'administration, comme par exemple, les actes ou décisions de l'autorité exécutive.

Ce point n'a jamais été règlé ; de sorte que sous ce rapport, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord est encore un peu obscur.

(*A continuer.*)

LA FETE DES METIS

C'était hier la fête des Métis-français de cette province, célébrée sous le patronage de l'Union Métisse Saint Joseph, leur société nationale.

Vers les dix heures du matin, un grand nombre de membres de cette belle société se réunissaient à Saint-Norbert, et, suivant leur bannière, se rendaient en procession à l'église de la paroisse pour entendre la messe, chantée pour eux, par le vénérable curé Ritchot.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé G. Cloutier, chapelain de la société, qui a parlé de la vie calme et paisible et des bonnes mœurs des anciens, et a engagé les fils à continuer les traditions du passé. L'éloquent prédicateur a aussi recommandé fortement, tout en formant une société à part, d'éviter l'isolement et de s'associer avec les Canadiens-français pour la défense de nos droits communs.

Après la messe, la procession se reforma, bannière en tête, portée par M. Joseph Saint-Germain, père, assisté de MM. François Poitras et Adrien Carrière. M. Roger Marion, M.P.P., président de la société, accompagna M. le curé Ritchot jusqu'au presbytère, où il lui présenta l'adresse suivante :

ADRESSE

Présentée au Révérend Noël J. Ritchot, Prêtre, curé de Saint-Norbert, Manitoba, par l'Union Métisse Saint-Joseph, à l'occasion de la célébration de la fête annuelle de cette société, le 8 juillet 1890.

Révérend et Bien-Aimé M. le Curé,

Permettez, qu'en ma qualité de président de l'Union Métisse Saint-Joseph, je vienne aujourd'hui vous présenter les hommages de notre société, ainsi que ceux de toute la population métisse-française et catholique de cette province, à l'occasion de notre fête annuelle, que nous sommes toujours heureux de venir célébrer dans votre bonne vieille paroisse de Saint-Norbert.

Je voudrais rappeler au souvenir des anciens et relater à tous ceux qui m'entendent en ce moment, tout ce dont nous vous sommes redevables ; mais il m'est impossible de le faire dans une simple adresse ; qu'il me suffise de dire que notre reconnaissance ne pourra jamais égaler vos bienfaits.

Comment, en effet, aurions-nous assez de gratitude pour les 28 années d'une charité intarissable et d'un dévouement toujours constant et sans borne, que vous avez consacré au service du Seigneur d'abord, et à notre avancement spirituel et temporel.

Vous avez toujours été un bon père pour nous et vous n'avez jamais reculé devant les sacrifices pour assurer notre bonheur.

C'est à vous que nous devons les libertés politiques dont nous avons joui jusqu'à présent et que les ennemis de notre religion et de notre nationalité veulent nous enlever. Vous avez été leur première victime lorsque, à notre demande, vous êtes allé plaider notre cause auprès du représentant de Sa Majesté ; Soyez notre conseil encore dans les difficultés que nous avons à surmonter.

Nous faisons des vœux et adressons de ferventes prières au Très-Haut afin que vous soyiez conservé bien longtemps encore à l'affection de ceux qui sont heureux de se dire vos enfants dévoués.

(Signé), ROGER MARION,
Président,
Union Métisse Saint-Joseph.

M. le curé, vivement ému, répondit qu'il était heureux de recevoir cette marque de reconnaissance. Il n'a fait que son devoir. Lorsqu'il y a vingt-huit ans, il vint en ce pays, il croyait n'y trouver que des sauvages, mais au contraire, il y trouva une population tout à fait civilisée ; il y trouva de bons vieux Canadiens français, dont il voyait les descendants devant lui.

M. le curé donna ensuite de sages conseils à ceux qu'il avait le droit d'appeler ses enfants.

Tout le monde partit ensuite pour se rendre à Saint-Vital, où devait se passer le reste de la journée. Là, on y voyait venir de tous côtés des voitures chargées de monde, hommes, femmes et enfants se rendant à la fête.

Le terrain avait été admirablement bien préparé, près d'un joli bocage. Une table chargée des mets les plus succulents était dressée sous une toiture en feuillage. Le service était parfait, et l'appétit seul pouvait faire défaut à ce festin improvisé.

On passa l'après-midi à divers amusements ; mais le principal était les courses de chevaux. On sait que comme cavaliers, nos amis, les Métis, ne sont surpassés par personne.

Parmi les personnes présentes sur le terrain, on remarquait le chapelain, M. l'abbé Cloutier ; M. Roger Marion, président de l'Union ; MM. Martin Jérôme et W Lagimodière, députés à la législature provinciale, et l'hon. député de Provencher, M. LaRivière.

Vers les cinq heures, M. le président, s'adressant aux personnes présentes, les remercia chaleureusement d'être venues en aussi grand nombre prendre part à cette belle fête. Nous donnons son discours :

Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui le quatrième anniversaire de la fondation de notre société, et nous n'avons qu'à nous féliciter

des succès que nous avons déjà obtenu : mais nous ne devons pas pour cela nous endormir dans une fausse confiance dans l'avenir, particulièrement au moment même où nous sommes menacés dans ce qui nous est le plus cher et le plus précieux : l'éducation religieuse de nos chers enfants et l'usage de la langue de nos pères, que des hommes sans foi, ni honneur veulent nous enlever.

Je dis des hommes sans foi ni honneur : comment, en effet, des hommes chargés de l'administration impartiale de la chose publique peuvent-ils être qualifiés autrement, lorsqu'ils s'attaquent à des droits et des privilèges qui nous sont garantis par la constitution même qui nous régit !

Ce n'est pas de la politique que je viens faire ici, j'entends de la politique de parti, mais comment puis-je vous parler de ce qui se passe en ce moment sans m'attaquer à ceux qui sont aujourd'hui reconnus comme nos pires ennemis. D'ailleurs, Messieurs, si parmi nous, vos députés à la législature provinciale, quelques-uns ont pu être induits en erreur dans le passé, qu'il me suffise de vous dire que la plus parfaite union règne maintenant. Tous, comme un seul homme, nous nous sommes rangés sous le même drapeau pour la défense de notre cause. Espérons qu'il en sera toujours de même à l'avenir !

A vous, Messieurs, de donner l'exemple, en évitant tout ce qui pourrait être une cause de discorde, en vous unissant sous une même bannière et en marchant ensemble dans l'union la plus parfaite, en vous aidant les uns les autres.

Quand je parle d'union, Messieurs, j'entends d'abord une union de tous mes concitoyens d'origine métisse, puis une union avec nos frères aînés, les canadiens-français. Tous, nous sommes par notre religion et par notre commune origine, destinés à vivre ensemble, sous la protection de notre constitution et des mêmes lois.

Ceux qui parmi vous ont pu assister à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin dernier, à Saint-Boniface, ont pu apprécier, je n'en doute pas, l'honneur qui a été fait à notre société en lui assignant la première place dans la procession de ce jour-là. Ceci, Messieurs, est une nouvelle preuve de l'attachement qu'ont pour nous les canadiens-français. Eh bien, suivons le noble exemple qui nous a été donné et ayons pour eux le même attachement.

Il ne faut pas croire, Messieurs, que le seul but de cette fête annuelle soit de s'amuser ; non, bien qu'il n'y ait pas de mal à prendre part à des réjouissances publiques, il faut que nos réunions aient un résultat plus pratique.

Réunissons nous d'abord, comme nous l'avons fait ce matin, pour demander à Dieu de bénir nos familles, pour le prier avec toute la ferveur possible, de nous protéger, comme autrefois il protégeait son peuple privilégié, contre ses ennemis et dans ses malheurs.

Réunissons-nous, en second lieu, pour nous aider les uns les autres de notre expérience et de nos conseils ; mais surtout des conseils de ceux qui ont une mission spéciale, celle de nous enseigner la vertu et le devoir.

Apprenons à nous mieux connaître les uns les autres, à apprécier nos qualités, de même qu'à reconnaître les défauts qui peuvent exister chez nous et que nous devons nous empresser de corriger.

Chassons le vice de l'orgueil et surtout celui de l'intempérance, prenons des habitudes d'économie et de travail.

Si, dans ces réunions, nous parvenons à un pareil résultat, Messieurs, notre fête n'aura pas été sans fruit et nous pourrons nous glorifier d'avoir accompli une œuvre durable, d'avoir mérité la bénédiction de Dieu et la reconnaissance de la patrie.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'être venus en aussi grand nombre prendre part à cette fête. Je remercie également tous ceux qui, n'appartenant pas à notre société ont bien voulu venir prendre part aux réjouissances avec nous. Je vous remercie, enfin, de l'attention que vous m'avez donnée, laissant à d'autres de vous porter la parole.

MM. Martin Jérôme, Alexandre DeLaronde et M. l'abbé Cloutier furent aussi appelés à parler et s'acquittèrent de cette tâche avec succès.

La fête se termina tard dans la soirée. Tout se passa admirablement bien, et nous n'avons que des compliments à adresser aux organisateurs sur les succès qu'ils ont obtenus.

OURAGAN A FARGO

La ville de Fargo, N. D., a été visité par un terrible ouragan lundi, entre deux heures et trois heures du matin. Les pertes matérielles sont estimées à environ $75 000. Un convoi du *Northern Pacific* fut renversé et nombre de passagers blessés grièvement. Les boutiques de la même Cie de chemin de fer ont subi une vingtaine de mille piastres de dommages.

Les entrepôts pour le f et du *Great Northern* et du *Milwaukee* ont été démolis. Plusieurs églises et maintes autres bâtisses ont souffert considérablement.

Ce qu'il y a de plus terrible encore, c'est la mort de sept des enfants de feu le Capt. James McCarthy. Ayant cherché refuge dans la cave de leur maison qui fut emportée, ils furent enterrés sous les débris. Madame McCarthy a été elle-même dangereusement blessée.

INDUSTRIE LAITIERE

M. Jas. W Robertson, commissaire de l'industrie laitière à la ferme expérimentale centrale d'Ottawa vient de nous adresser les premiers numéros d'une série de bulletins que son bureau publiera régulièrement aux fins de répandre des connaissances utiles pour notre industrie laitière canadienne, parmi ceux qui s'en occupent.

On y cherchera, dit M. Robertson, à donner des informations pratiques à la portée de la masse de nos cultivateurs, plutôt qu'à étudier les questions à un point de vue scientifique Quand les expériences qui seront faites à la ferme expérimentale auront fixé certaines pratiques économiques et utiles dans la production du lait ou dans la fabrication du beurre et du fromage et l'utilisation des résidus de cette fabrication, nos bulletins iront renseigner, à ce sujet, à domicile, les cultivateurs, les marchands ou les manufacturiers.

Ces premiers bulletins contiennent des articles remarquables sur le traitement des vaches laitières et les soins à donner au lait, la fabrication du beurre et autres sujets.

Choses et Autres

—M. Page, l'ingénieur en chef des chemins de fer et canaux, est mort subitement, mercredi dernier, dans son bureau, dans les édifices du parlement. Cause : maladie de cœur. Il était âgé de 75 ans, et était au service du gouvernement depuis quarante ans. Il était originaire d'Ecosse. Ses appointements étaient de $4,500 par année.

—L'honorable M. Johnson, juge en chef de Québec, a été créé chevalier.

—La commission envoyée par le gouvernement français à Panama pour examiner l'état des travaux du canal, a publié un nouveau rapport touchant les fautes et les omissions qu'elle a remarquées dans les quatre plans proposés pour l'achèvement du canal. D'après le premier plan en question, le canal doit être isolé, c'est-à-dire qu'il ne doit pas se servir des cours d'eau existant sur son parcours. Le second plan propose de se servir de ces cours d'eau. Le troisième stipule la construction d'un chemin de fer pour transporter les navires sur une partie du parcours de la voie interocéanique projetée. Enfin, le quatrième plan propose la construction d'un tunnel sous la Culebra.

—Une élection aura lieu le 31 juillet dans le comté de Kent, N. B., pour remplacer l'honorable M. Landry, nommé juge pendant la dernière session. Il y a trois candidats conservateurs sur les rangs ; l'opposition n'a pas encore trouvé de candidat.

—Le général en chef des armées canadiennes Sir F. Middleton, a donné sa démission. La prise illégale des fourrures de Bremner pendant l'insurrection de 1885 en est la cause. Il ne lui restait pas d'autre alternative après le rapport adopté par le gouvernement fédéral à la dernière session. Il partira prochainement pour l'étranger avec sa famille. Personne n'a l'air de regretter ce départ.

—On s'attend à ce que la population du Canada, d'après le prochain recensement, sera de plus de 5,000,000. En 1881, le chiffre total était de 4,324,810. Il y a cent ans, la population du pays était de 156,012.

—Le rapport semi-annuelle du *Bradstreet* sur les faillites au Canada et aux Etats-Unis démontre que le total des faillites dans la république américaine, pendant les derniers six mois, a été de 5,466, contre 5,917, l'année dernière. L'actif est évalué à $30,025,116 contre $32,703,940 l'année pécédente, et le passif, à $82,067,960 contre $77,411,711.

Au Canada, il y a eu 869 faillites contre 872 pendant la même période de l'année dernière. L'actif représente une valeur de $3,610,172, contre $3,434,113 l'année précédente et le passif a atteint le chiffre de $7,224,503, contre $7,283,571.

L'état du commerce a donc été plus florissant cette année que l'année dernière, puisqu'il y a diminution dans le nombre des faillites et dans la valeur du passif

—Voici dans quelle proportion le gouvernement fédéral a contribué à la construction des chemins de fer dans chaque province du Dominion. Le gouvernement a accorder les subventions suivantes aux provinces, non compris le coût du Pacific :

Province d'Ontario	$1,970,846
" de Québec	2,428,344
Nouveau-Brunswick	890,118
Nouvelle-Ecosse	1,115,812
Colombie Anglaise	750,000

Outre ces subventions, le gouvernement fédéral a construit des chemins de fer dans trois provinces, y compris les embranchements et les extensions de l'Intercolonial, mais non la ligne principale, ce qui fait qu'il a dépensé pour les provinces suivantes ;

Québec, embranchements de l'Intercolonial	$5,820,323
Nouveau-Brunswick	3,371,854
Nouvelle-Ecosse	7,821,070

PERSONNEL

M. Adolphe Turner, marchand de grain, de cette ville, est parti lundi pour la province de Québec. Il sera absent environ un mois.

M Télesphore Pelletier est allé en promenade dans sa famille, à Notre-Dame du Portage, Qué.

M. l'abbé C. A. Beaudry doit arriver à Saint Boniface vendredi avec un bon nombre de colons canadiens-français.

M. l'abbé Réné, de l'archevêché, est parti dimanche pour Montréal. Il doit entrer à l'Hôtel-Dieu où il se fera soigner pour une maladie qui le mine depuis plusieurs mois et qui ne laisse que peu d'espoir.

M. l'abbé Choquette et M. J. P. Tardivel, de *La Vérité*, partent aujourd'hui pour l'ouest. Ils iront jusqu'à Banff et seront de retour la semaine prochaine.

M. l'abbé George Dugas et M. Tardivel sont allés à Lorette hier. Ils ont beaucoup admiré les beaux champs de blé que l'on voit dans cette paroisse.

Nous avons reçu samedi dernier la visite d'un journaliste belge, M. Louis Hacault, rédacteur au *Courrier de Bruxelles*.

M. Hacault vient visiter Manitoba dans l'intérêt de la bonne émigration rurale de Belgique.

Madame J. E Têtu et Melle Pelland sont allées en promenade à Montréal.

—M. l'abbé Choquette curé de Compton, diocèse de Sherbrooke, est arrivé à l'archevêché lundi. Ce Monsieur voyage en amateur et en artiste, portant avec lui son appareil de photographie pour prendre des vues, ce qu'il fait même dans les convois lancés à toute vitesse.

Chronique Locale.

—Voyez la nouvelle annonce de Geo. H. Rogers.

—La troupe d'opéra G. A. Baker commencera à jouer au Princess lundi prochain.

—C'est samedi la fête des orangistes. Il paraît qu'il y aura à Winnipeg une grande démonstration ce jour-là.

—Le conseil de ville siègera en cour de révision pour reviser le rôle d'évaluation de l'année courante, lundi soir, le 14 courant.

—Les contribuables à Winnipeg sont appelés à voter aujourd'hui sur un règlement demandant qu'une somme de $30,000 soit prélevée pour fin d'exposition industrielle.

M. l'abbé Primeau, curé de Boucherville, non content d'acheter des terres à La Salle vient de donner l'ordre de construire deux maisons pour abriter des colons qui doivent arriver ici vendredi.

—Les Sœurs de l'Hôpital Saint-Boniface prient les Dames de la "Société de Secours," de vouloir bien agréer leurs remerciements pour la somme de $40.00, de deux robes de nuit et de quelques couvertures d'oreiller reçues le jour de l'assemblée générale du 1er vendredi du mois présent. Ce jour apportait aussi un moment de plaisir aux malades par la présence d'un grand nombre de dames de Saint-Boniface et de Winnipeg, qui voulurent bien visiter ces membres souffrants de Notre Seigneur, leurs distribuant en même temps des paroles de sympathie etc ; prouvant une fois de plus que : la charité puisée dans le Cœur de Jésus, est un lien d'or qui unit le ciel et la terre.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

7 juillet.—Comme les années précédentes, la fête de Sainte-Anne sera célébrée avec solennité dans notre paroisse. Nous attendons un concours considérable de pèlerins qui viendront prier la bonne Sainte-Anne dans son humble sanctuaire et vénérer sa sainte relique qui sera exposée tous les jours de la neuvaine. Déjà, plusieurs curés des paroisses environnantes ont exprimé l'intention de venir en pèlerinage avec leurs paroissiens. Les dames de notre paroisse doivent préparer un dîner dont le profit sera employé au nouveau sanctuaire de Sainte-Anne que les paroissiens se proposent de construire. Les quêtes qui se feront dans l'église le jour de la fête auront le même but.

—Les pluies abondantes qui sont tombées la nuit dernière et ce matin font un bien considérable aux grains et tout spécialement aux légumes.

—M. J. B. Desautels, de Winnipeg, Mme Taillon et M. Félix Hébert sont à se construire de jolies résidences dans notre village qui s'accroît considérablement.

NAISSANCE

COUTURE—En cette ville, le 7 courant, Madame George Couture, un garçon.

AGRICULTURE

CULTIVATEURS! TENEZ VOS COMPTES

Un cultivateur qui a commencé très pauvre à cultiver sa terre, et qui est très riche aujourd'hui, dit que :

Les cultivateurs qui ne tiennent pas leurs comptes, sont toujours en dette, du moins presque toute l'année, et ont des comptes énormes dans les magasins. Ils doutent de l'honnêteté des marchands, grondent leur famille et l'accusent d'extravagances. S'ils ne marquent pas leurs recettes et leurs dépenses, ils ignorent les profits et les pertes de l'exploitation de la ferme. Les dettes se multiplient presqu'insensiblement, car il faut moins de temps et de talents pour dépenser l'argent que pour le gagner. La tenue de leurs comptes leur indiquerait quand dépenser et quand arrêter leurs dépenses. La négligence sur un point conduit à la négligence sur d'autres points, et comme conséquence ces cultivateurs travaillent sans système et sont négligents dans tout. On en a la preuve dans leurs clôtures, leurs bâtisses, sur leur terre, leurs animaux, et sur eux-mêmes. Il est facile de reconnaître les cultivateurs qui ne tiennent pas leurs comptes.

NE GASPILLEZ PAS, DE PEUR D'ÊTRE DANS LE BESOIN

Voilà à quoi le cultivateur doit s'appliquer, s'il désire se procurer l'aisance par la culture de sa terre. D'ordinaire le cultivateur adopte cette manière d'agir à l'égard de bien des choses, si même il ne va pas jusqu'à priver ses animaux de la nourriture qui leur est nécessaire, et cela dans un but d'économie. Mais ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de voir combien peu de cultivateurs appliquent cette économie à l'égard des engrais de la ferme qui sont essentiellement nécessaires pour augmenter la valeur des récoltes.

Le cultivateur qui gaspille ses engrais en ressentira tôt ou tard le besoin. Aucune terre ne peut être tenue dans un bon état de production, sans engrais, sans fumure. L'emploi fréquent et abondant d'engrais est la base du succès en agriculture. Quelque soit la richesse d'une terre, le fumier lui sera toujours d'un grand secours ; quelque soit la pauvreté d'une terre, le fumier la ramenera à sa première fertilité.

Le simple bon sens démontre au cultivateur qu'il doit restituer à la terre, sous formes d'engrais, ce qu'il lui enlève par les récoltes.

Demandez au cultivateur pourquoi, chaque année, il dépose dans son grenier une nouvelle provision de blé ; et il croira que vous vous moquez de lui ; ou il dira même que vous êtes un fou, si vous lui faites une semblable question.

Mais dites-lui qu'il peut augmenter la quantité et la qualité de ses récoltes en engraissant davantage ses champs il admettra comme vous cette vérité ; mais il n'en continuera pas moins à laisser perdre ses fumiers, et il ne prendra aucun soin pour en augmenter la valeur. Personne ne contestera que c'est de cette manière que le cultivateur routinier agit, tout en croyant plus en savoir que les autres ; ce cultivateur routinier a la prétention d'en montrer à ses voisins qui prennent un soin tout particulier à ne laisser rien perdre de leurs engrais ; il se moque même des cultivateurs qui croient ne jamais en savoir assez et qui, pour s'intruire sur la manière de cultiver leur terre, se font un devoir de recevoir les journaux qui traitent d'agriculture.

ATTACHER LES ENFANTS A LA CULTURE DU SOL.

Peu de cultivateurs essaient à résoudre par la pratique cette importante question d'attacher leurs enfants à la culture du sol. Malheureusement, c'est tout le contraire qui arrive, et l'on ne doit pas s'étonner de ce qu'un grand nombre de jeunes gens désertent le toit natal pour se livrer à toute autre occupation que celle de la culture du sol.

Généralement, peu de jeunes gens poursuivent la même vocation que celle de leur père. Assez souvent, un médecin à l'aise et pouvant léguer à son enfant une forte clientèle verra celui-ci se livrer à l'étude du droit, les fils d'un marchand se feront avocats ou médecins. Cet état de choses n'est pas aussi préjudiciable aux intérêts du médecin ou du marchand, comme il l'est au cultivatenr qui perd parfois dans son enfant son meilleur appui et l'oblige à avoir recours aux étrangerr pour cultiver son domaine qui aurait pu l'enrichir et lui permettre d'établir ses enfants d'une manière avantageuse, en agrandissant son domaine et en le cultivant avec soin, aidé de ses enfants.

Voulons-nous attacher l'enfant à la ferme et lui faire aimer davantage l'agriculture ? que tout autour de lui soit attrayant et qu'on l'intéresse aux travaux de la culture en lui donnant une légère part dans les profits ; traitons-le avec douceur et ménagement. Dès le bas-âge, donnons à chacun des enfants un petit lopin de terre qu'il pourra considérer comme sien et qu'il cultivera afin d'en retirer le plus grand revenu possible ; établissons entre eux une certaine émulation en donnant une plus grande part de profits à celui qui aura réussi à obtenir le plus grand rendement d'une même étendue de terrain. Par ce moyen vous obligerez l'enfant à cultiver avec soin, et le succès qu'il obtiendra par une bonne culture, l'encouragera à entrer dans la voie des améliorations agricoles. Il affectionnera davantage la culture, il s'y attachera, car pour lui ses succès seront une garantie de bien-être pour l'avenir.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	12 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 01
Morue "	0 00	à 0 10

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boîtes, la doz	0 18	à 0 20
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	9 00	à 10 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60